



Votre espace professionnel

Services en ligne des  
**professionnels**

**FOCUS**

sur

**Les télé-procédures  
Déclarer son Accise sur  
l'électricité, les gaz naturels et les  
charbons (2040TIC)  
(ex Taxes Intérieures de  
Consommation - TIC)**

## Sommaire :

### Table des matières

1. Présentation Générale.....	3
1.1. Objet de la fiche.....	3
1.2. À qui s'adresse cette procédure ?.....	3
1.3. Précisions sur le service.....	3
1.4. Quelques conseils pour une première utilisation.....	3
1.5. Pré-requis.....	4
2. Accès au service de déclaration de l'Accise sur l'électricité, les gaz naturels et les charbons (2040TIC) (ex Taxes Intérieures de Consommation - TIC).....	5
3. Déclarer l'Accise sur l'électricité, les gaz naturels et les charbons (2040TIC) (ex Taxes Intérieures de Consommation - TIC).....	7
3.1. Sélection du type de déclaration.....	7
3.2. Saisie et calculs de votre déclaration.....	8
3.3. Enregistrement du brouillon, validation et signature.....	10
4. Accéder au service paiement de l'Accise sur l'électricité, les gaz naturels et les charbons (2040TIC) (ex Taxes Intérieures de Consommation - TIC).....	11
4.1. 1er cas : vous payez aussitôt après avoir déclaré.....	12
4.2. 2e cas : vous payez ultérieurement.....	13
4.3. Sélection de la facture.....	14
4.4. Répartition du paiement sur le(s) compte(s) bancaire(s).....	17
4.4.1 Vous avez déclaré un seul compte bancaire.....	18
4.4.2 Vous avez déclaré plusieurs comptes bancaires.....	19
4.5 Récapitulatif du paiement.....	20
5. En cas de difficulté dans l'accomplissement de cette démarche.....	23

# 1. Présentation Générale

## 1.1. Objet de la fiche

Cette fiche<sup>1</sup> présente l'enchaînement des opérations nécessaires aux sociétés souhaitant accéder au service de déclaration en ligne de l'Accise sur l'électricité, les gaz naturels et les charbons (2040TIC) (ex Taxes Intérieures de Consommation - TIC).

## 1.2. À qui s'adresse cette procédure ?

Cette procédure s'adresse à tous les usagers redevables de cette taxe et leur permet de transmettre directement leur déclaration en mode dématérialisé.

Un formulaire est proposé à la saisie en ligne : la déclaration n° 2040-TIC.

## 1.3. Précisions sur le service

Ce service de déclaration est en ligne depuis le 01/01/2022.

Pour toute information sur cette déclaration 2040TIC, vous pouvez vous référer à sa notice accessible à partir de la rubrique "Recherche de formulaires" depuis le site "<http://www.impots.gouv.fr>".

Les formulaires mis en ligne correspondent au millésime des formulaires téléchargeables sur le site précité. Pour faciliter la saisie, la présentation peut toutefois très légèrement différer.

Notez qu'un espace professionnel peut regrouper plusieurs habilitations à des services différents pour plusieurs entreprises : vous ne devez donc créer qu'un seul espace professionnel, même si vous gérez plusieurs entreprises.

**Précision concernant le télépaiement** : les montants dus ne sont prélevés qu'à l'échéance auprès de votre banque.

Exemple : un paiement enregistré le 4 avril dont la date limite de dépôt est au 25 avril ne sera prélevé sur votre compte bancaire qu'à partir du 25 avril.

## 1.4. Quelques conseils pour une première utilisation

Il est conseillé de **toujours** enregistrer son travail en utilisant le mode brouillon proposé. Cette suggestion est valable dans tous les cas, en cours de saisie, si vous ne saisissez pas en une seule fois votre déclaration ou si vous entendiez la conserver quelque temps dans cet état.

Votre attention est appelée sur le fait que le mode brouillon ne vaut pas preuve de dépôt. C'est la validation finale du formulaire principal et la délivrance du certificat de dépôt qui crée le dépôt déclaratif et vaut respect de l'obligation dans le délai légal.

<sup>1</sup> L'ensemble des fiches FOCUS est disponible sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) > Connexion à l'espace professionnel > Besoin d'aide ? Accéder aux fiches pratiques

Si vous constatez un affichage incorrect (zones de texte mal placées ou couleur des zones calculées un peu diluée par exemple), cela peut être causé par un problème de compatibilité entre la version d'Internet Explorer que vous utilisez (IE 8) et notre site. Tous les autres navigateurs sont compatibles.

## 1.5. Pré-requis

Vous devez :

1. **disposer d'un espace professionnel**
2. **disposer des services « Déclarer Taxe int. consommation) » et « Payer Taxe int. consommation »**

Pour plus de renseignements sur la création d'un espace et l'adhésion aux services, vous pouvez consulter les fiches FOCUS [Créer un espace professionnel simplifié et adhérer aux services](#), [Créer un espace professionnel expert](#) et [Demander une adhésion aux services en ligne \(mode expert\)](#).

3. **accéder à votre espace professionnel** via le site <http://www.impots.gouv.fr> (cf. ci-dessous).



The screenshot shows the homepage of [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr). At the top, there is a navigation bar with the French Republic logo and the text 'impots.gouv.fr'. Below this is a search bar with the placeholder text 'Que cherchez-vous ?'. The main navigation menu includes 'Accueil', 'Particulier', 'Professionnel', 'Partenaire', 'Collectivité', 'Statistiques et Données', 'International', and 'International (EN)'. A prominent banner for 'LA DÉCLARATION DE REVENUS EN 2026' features a photo of a woman looking at a tablet and a yellow button that says '→ Je déclare en ligne'. Below the banner, there is a section for 'Facturation électronique' with the sub-heading 'Facturation électronique : connaître mes obligations en 4 clics'. This section includes a 'Commencer le questionnaire' button and a contact number '0 806 807 807' for questions.

## 2. Accès au service de déclaration de l'Accise sur l'électricité, les gaz naturels et les charbons (2040TIC) (ex Taxes Intérieures de Consommation - TIC)

A partir du lien "Connexion à l'espace professionnel", accédez à votre espace professionnel après vous être authentifié(e). L'écran d'accueil de votre espace vous est affiché :

→ Cliquez sur le lien "Déclarer > Taxes int. consommation".

impots.gouv.fr

**PROFESSIONNELS**

DOSSIER CONSULTER DÉCLARER PAYER DEMARCHES MESSAGERIE

Espace professionnel > Créer mon compte sur [portail pro.gouv](#)

**DOSSIER COURANT**

SIREN 123456789  
SARL MARTIN DISTRIBUTION

**MES SERVICES**

**Consulter**

- > Compte fiscal [+]
- > Avis CFE

**Déclarer**

- > TVA
- > Impôt sur les sociétés
- > Taxe sur les salaires
- > CVAE
- > Revenus de capitaux mobiliers [+]
- > Taxe activités polluantes
- > Taxe int. consommation
- > Taxe v. vénale immeubles
- > Taxe de séjour
- > Taxe conv. d'assurances
- > Résultat [+]
- > Revenus SCI non soumises IS [+]
- > Tiers déclarants
- > Dispositif DAC6 [+]
- > Paiements transfrontaliers - CESOP
- > Informations (GIR) Pilier 2
- > Impôt complémentaire Pilier 2

**Payer**

- > TVA
- > Impôt sur les sociétés
- > Taxe sur les salaires
- > CVAE
- > Revenus de capitaux mobiliers
- > Taxe activités polluantes
- > Taxe int. consommation
- > Contributions indirectes [+]
- > Taxe v. vénale immeubles
- > Taxe conv. d'assurances
- > Prélèvement à la source [+]
- > CFE et autres impôts
- > Dette fiscale [+]
- > Impôt complémentaire Pilier 2

**Démarches**

- > Remboursement de TVA UE
- > Guichet de TVA UE
- > Gérer mes biens immobiliers
- > Cession de droits sociaux [+]
- > Successions vacantes

Pour en savoir plus sur le traitement des données, cliquez ici.

↪ Cliquez sur le lien "Déclarer > -Taxe int. consommation".

Remarque : les usagers gérant plusieurs dossiers dans leur espace professionnel doivent ensuite sélectionner un dossier.

Un écran vous proposant une ou plusieurs activités vous est affiché :

The screenshot shows the 'impots.gouv.fr' website for professionals. The header includes the logo, 'AIDE', and a navigation bar with 'DOSSIER', 'CONSULTER', 'DÉCLARER', 'PAYER', 'DÉMARCHES', and 'MESSAGERIE'. The user is identified as 'Mme Lila ROSEMONDE' with an account number '20101870101919' and a password expiration date of '02/10/2026'. The current path is 'Espace professionnel > Déclarer > Taxe int. consommation'. A section titled 'CHOISIR UN DOSSIER POUR DÉCLARER LA TAXE INTÉRIEURE DE CONSOMMATION' indicates that the user has selected a dossier. The details for this dossier are: 'Dénomination: SARL MARTIN DISTRIBUTION' and 'SIREN: 123456789'. A table below shows the selected activity with columns for 'Secteur d'activité', 'Adresse fiscale', and 'Précisions'. A 'DÉCLARER' button is visible at the bottom right of the table area.

**PROFESSIONNELS**

DOSSIER CONSULTER DÉCLARER PAYER DÉMARCHES MESSAGERIE

Espace professionnel > Déclarer > Taxe int. consommation

**CHOISIR UN DOSSIER POUR DÉCLARER LA TAXE INTÉRIEURE DE CONSOMMATION**

Vous avez sélectionné le dossier suivant :

Dénomination **SARL MARTIN DISTRIBUTION**  
SIREN **123456789**


Secteur d'activité	Adresse fiscale	Précisions
<input checked="" type="radio"/> [Activity]	[Address]	

**DÉCLARER**

↳ Sélectionnez l'activité souhaitée puis cliquez sur le bouton "Déclarer".

### 3. Déclarer l'Accise sur l'électricité, les gaz naturels et les charbons (2040TIC) (ex Taxes Intérieures de Consommation - TIC)

#### 3.1. Sélection du type de déclaration

Après avoir cliqué sur le bouton « déclarer » :  sur l'écran de choix de l'activité, trois possibilités existent : saisie d'un 1<sup>er</sup> premier dépôt, rectification d'un dépôt déjà effectué ou reprise d'une saisie en cours.


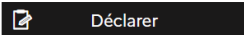
Les dépôts d'Accise sur l'électricité, les gaz naturels et les charbons (2040TIC) (ex Taxes Intérieures de Consommation – TIC) peuvent être mensuels, trimestriels ou annuels selon vos obligations fiscales.

#### 1<sup>er</sup> cas : vous faites un premier dépôt :

Si c'est un premier dépôt, cliquez sur le bouton « Déclarer » correspondant à la période d'imposition que vous souhaitez saisir :

### Déclarer Taxe intérieure de consommation

Activité : Activités des sièges sociaux      Adresse fiscale de taxation : PARIS 10  
Service gestionnaire : SIE PARIS 10E ⓘ

Période d'imposition	Déclaration	Date limite de dépôt	
Mai 2026	2040-TIC	25/06/2026	 Déclarer
Avril 2026	2040-TIC	26/05/2026 ⓘ	 Déclarer

#### 2<sup>e</sup> cas : vous avez déjà effectué un dépôt au titre de la période mais vous souhaitez le modifier ou le visualiser

Vous êtes informé(e) qu'une déclaration a été déposée (certificat de dépôt délivré) pour la période souhaitée par la mention en vert de l'horodatage de ce dépôt (dans l'écran ci-dessous, la déclaration 2040-TIC pour le mois de mai 2026 a été déposée le 15 juin 2026 à 12:21:03).

Pour modifier/visualiser ce dépôt, vous devez au préalable cliquer sur « Afficher les actions complémentaires » puis cliquer sur le bouton « Modifier ma déclaration » ou « Visualiser » .

## Déclarer Taxe intérieure de consommation

Activité Activités des sièges sociaux

Adresse fiscale de taxation PARIS 10  
Service gestionnaire SIE PARIS 10E ⓘ

Période d'imposition	Déclaration	Date limite de dépôt	
Mai 2026	2040-TIC	25/06/2026	Déclaration déposée le 15/06/2026 à 12:21:03 [EFITVA] <a href="#">Afficher les actions complémentaires</a>  <b>Visualiser</b>  Vous pouvez effectuer une déclaration rectificative en cliquant sur le bouton ci-dessous <b>Modifier ma déclaration</b>

Vous pourrez faire vos corrections à partir de la déclaration précédemment validée.

### 3e cas : vous avez commencé une saisie et souhaitez la reprendre ultérieurement

Si vous souhaitez reprendre une saisie interrompue que vous avez enregistrée en mode brouillon ou sauvegarde, cliquez sur le bouton « Continuer ma déclaration » pour la reprendre. Si vous souhaitez supprimer ce brouillon, cliquez sur le « Annuler ma déclaration en cours ».

## Déclarer Taxe intérieure de consommation

Activité Activités des sièges sociaux

Adresse fiscale de taxation PARIS 10  
Service gestionnaire SIE PARIS 10E ⓘ

Période d'imposition	Déclaration	Date limite de dépôt	
Mai 2026	2040-TIC	25/06/2026	Déclaration déposée le 15/06/2026 à 12:21:03 [EFITVA] <a href="#">Afficher les actions complémentaires</a>
Avril 2026	2040-TIC	26/05/2026 ⓘ	Vous avez commencé une déclaration le 15/06/2026 à 12:24:05 <b>&gt; Continuer ma déclaration</b> <a href="#">Afficher plus d'actions</a>  Vous pouvez annuler votre déclaration en cours en cliquant sur le bouton ci-dessous <b>Annuler ma déclaration en cours</b>

La déclaration enregistrée en mode brouillon est conservée jusqu'à la validation du dépôt et au plus tard 60 jours après sa saisie.

## 3.2. Saisie et calculs de votre déclaration

### Formulaires et navigation

- Votre déclaration se compose d'un seul formulaire n° 2040-TIC

- Le lien « Aide en ligne à la saisie du formulaire » permet l’affichage de l’aide en ligne
- Les zones grisées sont des zones de calculs, la saisie y est donc impossible.

Montant
385,00
2 524,97
390,82

- **Rubrique :** certaines rubriques d’un formulaire ne vous concernent pas : utilisez les boutons « **oui/non** », présents dans les formulaires. Si vous cochez « **oui** » en passant le bouton au « vert », la rubrique se déploie pour ouvrir la zone de saisie concernée.

Si vous êtes concerné par l'Accise sur l'électricité, activez l'option ci-contre

Si vous êtes concerné par l'Accise sur les gaz naturels, activez l'option ci-contre

Si vous êtes concerné par l'Accise sur les charbons, activez l'option ci-contre

**2 - ACCISE SUR LES GAZ NATURELS**

TARIFS NORMAUX				
		Quantité (MWh)	Tarif (€/MWh)	Montant
<i>Période du 01/02/2026 au 31/07/2026 :</i>				
Tarif à 16,39 €/MWh	Fraction de tarif normal à 10,73 €/MWh	<input type="text"/>	10,73	<input type="text"/>
	Majoration d'accise ZNI à 5,66 €/MWh		5,66	<input type="text"/>
<i>Période du 01/08/2025 au 31/01/2026 :</i>				
Tarif à 15,43 €/MWh	Fraction de tarif normal à 10,54 €/MWh	<input type="text"/>	10,54	<input type="text"/>
	Majoration d'accise ZNI à 4,89 €/MWh		4,89	<input type="text"/>

Usage combustible

Dans l'exemple, la société n'est concernée que par « l’Accise sur les gaz naturels ». Le bouton lié à cette composante est au « vert ». Les rubriques 1 et 3 du formulaire 2040TIC n'apparaissent pas et seule la rubrique 2 « Accise sur les gaz naturels » est ouverte pour accueillir les informations de cette composante Accise sur l’électricité, les gaz naturels et les charbons (ex Taxes Intérieures de Consommation -TIC).

- Les boutons « **Continuer** », « **Sauvegarder** », « **Effacer** » et « **Annuler** » ci-dessous permettent de réaliser les actions suivantes :

Bouton	Action
Continuer	Permet de valider l'ensemble des données saisies avant signature de la déclaration
Sauvegarder	Permet d'enregistrer les données saisies afin de compléter la saisie ultérieurement. Les formulaires sauvegardés sont conservés deux mois à compter de la date de leur saisie
Effacer	Permet d'effacer toutes les informations saisies sur un formulaire
Annuler	Permet d'annuler la sauvegarde des données saisies

### ***3.3. Enregistrement du brouillon, validation et signature***

#### **Enregistrement du brouillon ou sauvegarder**

Lorsque vous avez fini de saisir votre déclaration, vous pouvez à tout moment (cette étape n'est pas obligatoire mais conseillée) enregistrer le brouillon afin de compléter la saisie ultérieurement. Dans ce cas, il vous faut cliquer sur le bouton, « Sauvegarder ».

#### **Validation de la déclaration**

Vous pouvez à tout moment valider votre déclaration en cliquant sur le bouton « Valider ». Suite à votre validation, un récapitulatif de l'ensemble des éléments déclarés est affiché. À ce stade de la déclaration, les trois possibilités ci-dessous vous sont offertes :

Bouton	Ce qu'il permet
Valider	– la validation des éléments affichés qui vous dirige vers la signature électronique.
Modifier	– modifier les éléments déclarés : vous serez alors dirigé vers la saisie des formulaires.
Imprimer	– générer un fichier "pdf" et imprimer les éléments déclarés.

#### **Signature et envoi de la déclaration**

Si vous avez validé votre déclaration, vous pouvez la signer électroniquement et ainsi la transmettre à l'administration.

À l'issue de la signature électronique, un accusé de réception est affiché attestant du dépôt, il est opposable à l'administration fiscale et il est conseillé de le sauvegarder ou d'en imprimer un exemplaire.

**Votre déclaration est désormais transmise à l'administration.**

## 4. Accéder au service paiement de l'Accise sur l'électricité, les gaz naturels et les charbons (2040TIC) (ex Taxes Intérieures de Consommation - TIC)

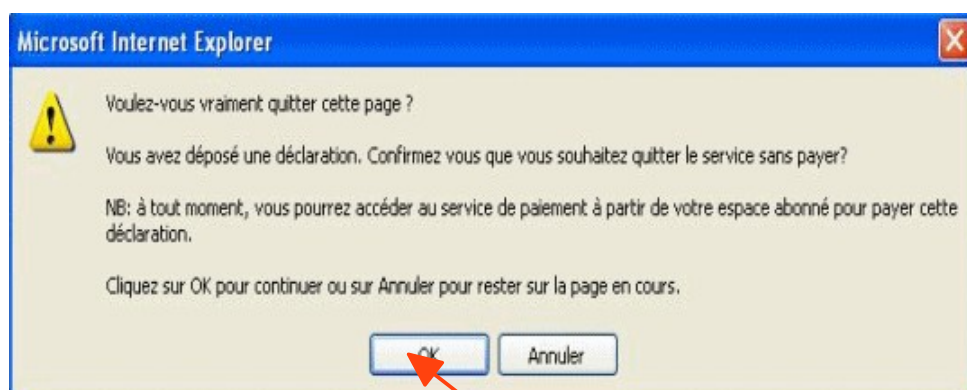


La déclaration et le paiement sont deux actes dissociés.

Une fois votre déclaration signée et envoyée, vous pouvez procéder au règlement.

- soit immédiatement après l'envoi de la déclaration : en cliquant sur "Payer" pour accéder directement au service Payer,
- soit plus tard, dans le respect de la date limite de dépôt.

Si vous quittez la déclaration, un message apparaît pour vous demander confirmation.



→ Cliquez sur le bouton "OK".

## 4.1. 1er cas : vous payez aussitôt après avoir déclaré

Dans ce cas, sur le dernier écran de la déclaration :

Attention : vous pouvez payer en cliquant sur ce bouton > Payer

Accusé de réception

■■■■■■■■■■ merci d'avoir déposé la déclaration de l'entreprise ■■■■■■■■■■

Voici les informations associées à votre déclaration :

- Procédure : ■■■■■■■■■■
- Numéro de dépôt : ■■■■■■■■■■
- Date de dépôt : ■■■■■■■■■■ (heure de Paris)
- Désignation du soumissionnaire : ■■■■■■■■■■
- Identifiant du soumissionnaire : ■■■■■■■■■■

Votre déclaration est maintenant terminée.

**!** Un accusé de réception signé vous a été délivré par l'administration fiscale. Cet accusé de réception atteste du dépôt de votre document et est opposable à l'administration fiscale. Vous avez la possibilité de l'imprimer et/ou de le sauvegarder; pour cela, utilisez obligatoirement les commandes ci-contre.

> Imprimer l'accusé de réception

> Sauvegarder l'accusé de réception

La déclaration transmise sera consultable en utilisant le service "consulter" accessible à partir de l'"Espace abonné".

> Payer > Autre déclaration ✕ Espace abonné

→ Cliquez sur le bouton "Payer" (l'un des deux boutons).

## 4.2. 2e cas : vous payez ultérieurement

Dans ce cas, vous accédez au paiement de l'Accise sur l'électricité, les gaz naturels et les charbons (2040TIC) (ex Taxes Intérieures de Consommation - TIC) par le service "Payer > Taxe int. consommation)" dans votre espace professionnel :

impots.gouv.fr

**PROFESSIONNELS**

DOSSIER CONSULTER DÉCLARER PAYER DÉMARCHES MESSAGERIE

Espace professionnel > Créer mon compte sur [portail pro.gouv](#)

**DOSSIER COURANT**

SIREN 123456789  
SARL MARTIN DISTRIBUTION

**MES SERVICES**

**Consulter**

- > Compte fiscal [+]
- > Avis CFE

**Déclarer**

- > TVA
- > Impôt sur les sociétés
- > Taxe sur les salaires
- > CVAE
- > Revenus de capitaux mobiliers [+]
- > Taxe activités polluantes
- > Taxe int. consommation
- > Taxe v. vénale immeubles
- > Taxe de séjour
- > Taxe conv. d'assurances
- > Résultat [+]
- > Revenus SCI non soumises IS [+]
- > Tiers déclarants
- > Dispositif DAC6 [+]
- > Paiements transfrontaliers - CESOP
- > Informations (GIR) Pilier 2
- > Impôt complémentaire Pilier 2

**Payer**

- > TVA
- > Impôt sur les sociétés
- > Taxe sur les salaires
- > CVAE
- > Revenus de capitaux mobiliers
- > Taxe activités polluantes
- > Taxe int. consommation
- > Contributions indirectes [+]
- > Taxe v. vénale immeubles
- > Taxe conv. d'assurances
- > Prélèvement à la source [+]
- > CFE et autres impôts
- > Dette fiscale [+]
- > Impôt complémentaire Pilier 2

**Démarches**

- > Remboursement de TVA UE
- > Guichet de TVA UE
- > Gérer mes biens immobiliers
- > Cession de droits sociaux [+]
- > Successions vacantes

Pour en savoir plus sur le traitement des données, cliquez [ici](#).

👉 Cliquez sur le lien "Payer > Taxe int. consommation".

Remarque : les usagers gérant plusieurs dossiers dans leur espace professionnel doivent ensuite sélectionner un dossier.

Un écran vous proposant une ou plusieurs activités vous est affiché :



↳ Sélectionnez l'activité souhaitée puis cliquez sur le bouton "Payer".

### ***4.3. Sélection de la facture***

Que l'accès se fasse directement après avoir déclaré (4.1.) ou ultérieurement (4.2.), l'écran affiche l'ensemble des déclarations (acompte et/ou solde) pouvant être télépayées :

Les factures affichées peuvent être "initiales" ou "rectificatives".

– Si la facture est une déclaration initiale :

## Païement des Taxes intérieures de consommation

Étape 1 sur 4

### Sélection de la déclaration de TIC à payer

Étape suivante : Répartition du paiement sur le(s) compte(s) bancaire(s)

### Sélection de la déclaration

Veuillez sélectionner la déclaration que vous souhaitez payer :

#### Déclaration de TIC déposée le 04 avril 2026 à 00:00

Déclaration : 2040TIC initiale  
Période : du 01/01/2026 au 30/03/2026  
Date limite de paiement : 30/04/2026  
Montant total dû : 2 000,00 €  
Montant déjà payé : 0,00 €  
Montant restant dû : 2 000,00 €



[Payer cette déclaration](#)

### Dernières déclarations réglées



Les déclarations réglées sont consultables dans votre compte fiscal professionnel.

👉 Cliquez sur le bouton "Payer cette déclaration"

– Si la facture est une déclaration rectificative :

## Paiement des Taxes intérieures de consommation

Étape 1 sur 4

### Sélection de la déclaration de TIC à payer

Étape suivante : Répartition du paiement sur le(s) compte(s) bancaire(s)

### Sélection de la déclaration

Veuillez sélectionner la déclaration que vous souhaitez payer :

#### Déclaration de TIC déposée le 04 avril 2026 à 00:00

Déclaration : 2040TIC rectificative  
Période : du 01/01/2026 au 30/03/2026  
Date limite de paiement : 30/04/2026  
Montant total dû : 2 000,00 €  
Montant déjà payé : 0,00 €  
Montant restant dû : 2 000,00 €



Payer cette déclaration


### Dernières déclarations réglées




Les déclarations réglées sont consultables dans votre compte fiscal professionnel.

→ Cliquez sur le bouton "Valider cette déclaration".

#### **4.4. Répartition du paiement sur le(s) compte(s) bancaire(s)**

 Vous pouvez choisir de payer la totalité de la somme affichée ou bien de ne payer qu'une partie de la somme due (Crayon "Modifier le montant à payer").

Les comptes bancaires qui vous sont proposés sont ceux que vous avez au préalable déclaré :

 Ces coordonnées bancaires ne peuvent pas être modifiées lors de la procédure de paiement en ligne. Veuillez vous rendre dans votre espace professionnel pour les modifier. La procédure est décrite dans la fiche FOCUS [Gérer les comptes bancaires de l'entreprise.](#)

Deux cas sont possibles :

- Cas n°1 : 4.4.1. Vous avez déclaré un seul compte bancaire
- Cas n°2 : 4.4.2. Vous avez déclaré plusieurs comptes bancaires

## 4.4.1 Vous avez déclaré un seul compte bancaire

# Paiement des Taxes intérieures de consommation

Étape 2 sur 4

Répartition du paiement sur le(s) compte(s) bancaire(s)

Étape suivante : Récapitulatif du paiement avant validation

### Déclaration de TIC déposée le 04 avril 2026 à 00:00

- |   |   |
|---|---|
|  Déclaration : 2040TIC initiale        |  Montant total dû : 2 000,00   |
|  Période : du 01/01/2026 au 30/03/2026 |  Montant déjà payé : 0,00      |
|  Date limite de paiement : 30/04/2026  |  Montant restant dû : 2 000,00 |

### Montant à payer

Vous pouvez modifier le montant à payer en cliquant sur le crayon.

2 000,00



### Répartition du paiement

Le montant total de votre créance sera prélevé sur le compte bancaire ci-dessous.

#### Coordonnées bancaires

IBAN : FR76 :

BIC :

Titulaire du compte :

Établissement bancaire :

Étape précédente

Valider la répartition



👉 Cliquez sur le bouton "Valider la répartition"

## 4.4.2 Vous avez déclaré plusieurs comptes bancaires

Vous pouvez choisir de répartir le montant sur un ou plusieurs comptes bancaires.

# Paiement des Taxes intérieures de consommation

Étape 2 sur 4

## Répartition du paiement sur le(s) compte(s) bancaire(s)

Étape suivante : Récapitulatif du paiement avant validation

### Déclaration de TIC déposée le 04 avril 2026 à 00:00

-  Déclaration : 2040TIC initiale
-  Période : du 01/01/2026 au 30/03/2026
-  Date limite de paiement : 30/04/2026
-  Montant total dû : 2 000,00
-  Montant déjà payé : 0,00
-  Montant restant dû : 2 000,00

### Montant à payer


Vous pouvez modifier le montant à payer en cliquant sur le crayon.

2 000,00  


### Répartition du paiement

Veillez sélectionner un à trois comptes bancaires maximum et saisir le montant associé au prélèvement à effectuer sur chacun des comptes choisis.

#### Coordonnées bancaires

<input checked="" type="checkbox"/>	IBAN : FR76 : <input type="text"/>	Montant
	BIC : <input type="text"/>	
	Titulaire du compte : <input type="text"/>	1 500 
	Établissement bancaire : <input type="text"/>	
<input checked="" type="checkbox"/>	IBAN : FR76 : <input type="text"/>	Montant
	BIC : <input type="text"/>	
	Titulaire du compte : <input type="text"/>	500 
	Établissement bancaire : <input type="text"/>	

Étape précédente

  
**Valider la répartition**

➤ Après la sélection des comptes bancaires que vous souhaitez utiliser et la ventilation du montant à payer entre les différents comptes bancaires, cliquez sur le bouton "Valider la répartition".

## 4.5 Récapitulatif du paiement

# Paiement des Taxes intérieures de consommation

Étape 3 sur 4

## Récapitulatif du paiement avant validation

Étape suivante : Prise en compte de l'ordre de paiement

### Détails de la déclaration

- Déclaration : 2040TIC initiale
- Période : du 01/01/2026 au 30/03/2026
- Date limite de paiement : 30/04/2026
- Montant total dû : 2 000,00 €
- Montant déjà payé : 0,00 €
- Montant du paiement : 2 000,00 €
- Montant restant dû : 0,00 €

### Répartition du paiement

- Titulaire du compte : [REDACTED]
- Sur le compte bancaire : FR76 [REDACTED]
- Établissement bancaire : [REDACTED]
- Montant du paiement à effectuer : 1 500,00 €
- Titulaire du compte : [REDACTED]
- Sur le compte bancaire : FR76 [REDACTED]
- Établissement bancaire : [REDACTED]
- Montant du paiement à effectuer : 500,00 €

Retourner à la sélection

Étape précédente

Valider le paiement

→ Cliquez sur le bouton "Valider le paiement"

Une fenêtre de demande de confirmation s'ouvre :

### Validation du paiement

Vous êtes sur le point de finaliser votre paiement.

Confirmez-vous la validation du paiement ?

Annuler

Valider

→ Cliquez sur le bouton "Valider"

Après avoir confirmé votre paiement, le certificat de prise en compte de votre ordre de paiement est affiché.

## Paiement des Taxes intérieures de consommation

Étape 4 sur 4

Prise en compte de l'ordre de paiement

**Votre paiement a bien été enregistré le 04 avril 2026 à 10:35.**

- 📄 Déclaration : 2040TIC initiale
- 📅 Période : du 01/01/2026 au 30/03/2026
- 🕒 Date limite de paiement : 30/04/2026
- 💶 Montant total dû : 2 000,00 €
- 📄 Montant déjà payé : 0,00 €
- 📄 Montant du paiement : 2 000,00 €
- 📄 Montant restant dû : 0,00 €

### Vos ordres de paiement

- 👤 Titulaire du compte : .....
- 🏦 Sur le compte bancaire : FR76 .....  
Établissement bancaire : .....
- 📄 Pour un montant de : 1 500,00 €
- 📄 Numéro de l'ordre de paiement : .....
- 📄 Référence unique du mandat (RUM) : .....

- 👤 Titulaire du compte : .....
- 🏦 Sur le compte bancaire : FR76 .....  
Établissement bancaire : .....
- 📄 Pour un montant de : 500,00 €
- 📄 Numéro de l'ordre de paiement : .....
- 📄 Référence unique du mandat (RUM) : .....

Le prélèvement interviendra à compter du **30 avril 2026**.

Les détails relatifs à votre paiement seront consultables dès demain dans votre compte fiscal professionnel.

[Retourner à la sélection](#)

[Enregistrer en PDF](#)

**Vous pouvez enregistrer le Certificat de prise en compte de l'ordre de paiement en appuyant sur le bouton "Enregistrer en PDF"**

Nous vous conseillons d'imprimer et de conserver ce document qui vous sera demandé en cas de contestation.



## Certificat de prise en compte du paiement

Votre paiement de 2 000,00 € a bien été enregistré le 04 avril 2026 à 10:35.

### Récapitulatif de votre paiement

Impôt : Taxes intérieures de consommation  
Déclaration : 2040TIC initiale  
Période : du 01/01/2026 au 30/03/2026  
SIREN : [REDACTED]  
Montant du paiement : 2 000,00 €  
Date du prélèvement : à compter du 30/04/2026

Ordre(s) de paiement : n° [REDACTED] sur le compte bancaire FR76 [REDACTED]  
pour un montant de 1 500,00 € (RUM n°12345)

n° [REDACTED] sur le compte bancaire FR76 [REDACTED]  
pour un montant de 500,00 € (RUM n°456123)

**FIN d'étape** : le paiement de l'Accise sur l'électricité, les gaz naturels et les charbons (ex Taxes Intérieures de Consommation - TIC) est terminé.

## 5. En cas de difficulté dans l'accomplissement de cette démarche

Pour tout renseignement supplémentaire, **l'assistance aux usagers des téléprocédures** est joignable de **8h00 à 18h00** du lundi au vendredi, selon deux canaux :

- ✓ le téléphone via le n° **0809 400 210** (service gratuit + prix d'un appel local) ;
- ✓ le formulaire électronique disponible depuis le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) > Contact et prise de rendez-vous > Professionnel > Une assistance aux téléprocédures > Par formuel pour une procédure de déclaration en ligne de données (EFI, GIR - Pilier 2) > [Accéder au formuel](#).